

JEU CONCOURS

« Soyez le meilleur pronostiqueur du meeting d'hiver »

La société LS Racing, représentée par son gérant Loïc Saraud, immatriculée au registre du commerce de Nanterre, sous le numéro de Siret 828 196 162 00022, ci-après dénommée « l'organisateur », dont le siège est situé au 45 Rue Paul BERT, 92 600 Asnières-sur-Seine, organise un jeu concours sans obligation d'achat, qui se déroulera du mercredi 28 octobre 2020 au samedi 6 mars 2021 inclus.

Les modalités de ce jeu sont décrites dans le Règlement ci-dessous.

Article 1. Objet du jeu

A l'occasion du meeting d'hiver sur l'hippodrome de Vincennes, « Au Début de la Ligne Droite » organise un concours gratuit et sans obligation d'achat sur le thème des pronostics. Le concours débute le mercredi 28 octobre 2020 et se clôture le samedi 6 mars 2021. Les gagnants seront annoncés le lundi 8 mars 2021.

Seules les épreuves disputées sur l'hippodrome de Vincennes seront prises en compte. En cas de changement d'hippodrome pour l'organisation d'une réunion, lié à quelconque motif, ces dernières ne rentreront pas dans le calcul des points des participants.

Article 2. Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physiques âgées de plus de dix-huit (18) ans, pénalement responsable, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et départements d'Outre-Mer.

Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès à internet pour se connecter au site <https://www.audebutdelalignedroite.fr> à l'adresse située ci-dessous :
<https://audebutdelalignedroite.fr/jeu-concours-soyez-le-meilleur-ponostiqueur-du-meeting-dhiver/>

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes de l'opération et en accepter les termes. Toute participation incomplète, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du jeu-concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres de la société LS Racing ainsi que les membres de leur famille.

Article 3. Modalités

Afin que la participation soit validée par l'organisateur, le participant devra impérativement préciser dans le formulaire d'inscription :

- Son nom, prénom, pseudo, adresse électronique et postale
- Indiquer un
- Fournir le nom de ses cinq chevaux pour participer au concours

A ce titre, il est précisé que le pseudonyme choisi ne doit pas :

- Porter atteinte ou être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou pouvoir heurter la sensibilité des mineurs (caractère pornographique ou pédophile notamment) ;
- Faire clairement la promotion d'un parti politique, d'une religion, d'une secte, ou incitant à des pratiques dangereuses pour la santé (régimes, médicaments, drogues, stimulants).
- Inciter à la haine, à la violence, au suicide, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à l'homophobie, faire l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Inciter à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- Inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de son appartenance à une ethnie, à une religion, à une race, ou du fait de son orientation sexuelle ou de son handicap ;
- Le détournement du nom ou du pseudonyme de son interlocuteur dans le but de l'humilier n'a pas lieu d'être sur le site.

Les participants sont informés que tout pseudonyme contraire aux présents principes pourra entraîner l'annulation de la participation à l'opération.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenue : violation, fraude, intervention non autorisée, problème technique ou autre cause hors de contrôle de LS Racing.

Les points seront calculés en fonction des rapports en simple gagnant et simple placé, proposé par PMU dans son réseau de distribution de point de vente. Les points sont cumulables si le cheval choisi remporte une course.

La valeur des points est la suivante :

- Un euro (1) est égal à un point

EXEMPLE 1

Un participant donne le cheval « Face Time Bourbon ». Celui-ci remporte une course. Le cheval rapporte 2€ en jeu simple gagnant et 1,10€ en jeu simple placé.

De ce fait, le participant remporte 3,10 points (2 + 1,10)

EXEMPLE 2

Un participant donne le cheval « Davidson du Pont ». Celui-ci termine deuxième. Le cheval rapporte 1,10€ en jeu simple placé.

De ce fait, le participant remporte 1,10 points

La mise à jour du classement sera hebdomadaire, publiée sur l'article initiale du concours ainsi que sur la page Facebook, dont le lien se trouve ci-dessous :

<https://www.facebook.com/audebutdelalignedroite>

Article 4 – Dotations

La liste des lots est la suivante, en fonction du classement à l'issue de la fin du concours

- Première place : Une journée VIP pour 2 personnes sur l'hippodrome de Vincennes pour une date à définir au cours de l'année 2021 (transports et hébergement non inclus, Deux cents (200) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.
- Deuxième place : Un fer du cheval Face Time Bourbon, avec un certificat d'authentification de l'entraîneur Sébastien Guarato, Cent (100) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.
- Troisième place : Cinquante (50) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.
- De la quatrième à la sixième place : Trente (30) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.
- De la septième à la huitième place : Vingt (20) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.
- De la neuvième à la dixième place : Dix (10) euros de freebets valables chez PMU ainsi qu'un abonnement annuel à la newsletter du site <http://www.audebutdelalignedroite.fr>, d'une valeur de dix (10) euros.

De plus, un classement mensuel (réalisé du 1^{er} au 30 ou 31 sur les mois suivants de novembre, décembre, janvier et février) permettra aux participants ayant cumulé le plus de points sur cette période de remporter les lots suivants :

- Première place : Cinquante (50) euros de freebets valables chez PMU
- Deuxième place : Vingt (20) euros de freebets valables chez PMU
- Troisième place : Dix (10) euros de freebets valables chez PMU

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre tout autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation par les gagnants.

Article 5 – Modalités d’attribution des lots

Dans les 72h suivant chaque fin de mois (pour le classement mensuel) et à la fin du concours, chaque gagnant sera informé de son gain par courrier électronique, à l’adresse e-mail préalablement renseignée sur le formulaire.

Tout gagnant qui ne se sera pas manifesté dans le délai de 72h après envoi du courrier électronique du résultat (à la date d’envoi de l’organisateur) sera considéré comme ayant définitivement renoncé à son gain.

L’organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défaillances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du gagnant sous 72h, il perdra sa qualité de gagnant.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d’obtenir sa dotation. Les participations au jeu-concours seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes, illisibles et/ou ne permettent pas de l’informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d’autres biens ou services. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant les frais de déplacement, de transport, d’assurance, etc.... inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

Il ne sera attribué qu’une dotation par foyer (même nom, même adresse postale, une seule adresse électronique par foyer).

L’organisateur se réserve le droit de publier sur les réseaux sociaux de « Au Début de la Ligne Droite » le nom des gagnants.

Article 6 – Gratuité de la participation

Le jeu concours « Soyez le meilleur pronostiqueur du meeting d’hiver ! » est un jeu gratuit sans obligation d’achat de bien ou de services.

Article 7 – Responsabilités et droits

Les participants autorisent l'organisateur à procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant.

L'organisateur se réserve le droit de reporter, d'annuler, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site Internet.

L'organisateur toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu-concours. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

Article 8 – Protection des Données

L'organisateur est amené à vous demander des informations personnelles, certaines sont obligatoires car indispensables au traitement de l'envoi des lots/gains. Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre adresse électronique ne sera pas utilisée à d'autres fins que celles demandées. Cependant, la liste des gagnants peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les lots, ceci à des fins de livraisons, de support et service après-vente.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatiques et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de la rubrique [Contact](#) du site internet concerné.

Article 9 – Conditions d'exclusion

Une seule participation maximum par foyer est autorisée. Toute participation initiée avec un email temporaire ne sera pas considérée comme valide et sera exclue. Il est formellement interdit aux participants de participer à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou de l'adresse électronique d'un tiers pendant toute la durée du jeu-concours. Dans le cas contraire, ces participations seront automatiquement annulées.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable au participant, le non-respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 – Dépôt et Acceptation du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations relatives à l'opération doivent être envoyées au plus tard 30 jours après la date limite de participation au jeu telle qu'indiquée au présent règlement, sur demande écrite à l'adresse suivante :

LS Racing – SARAUD Loïc
45 Rue Paul Bert
92600 Asnières-sur-Seine

Le règlement de l'opération, déposé en l'étude SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES, titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3., est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

LS Racing – SARAUD Loïc
Opération « Soyez le meilleur pronostiqueur du meeting d'hiver »
45 Rue Paul Bert
92600 Asnières-sur-Seine

(Remboursement des frais d'affranchissement pour la demande du règlement ou la participation sur papier libre au tarif lent sur demande écrite obligatoirement accompagnée d'un RIB ou d'un RIP)

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et en informera les participants par tout moyen de son choix. La participation à cette opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. L'organisateur ne pourra être tenu responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.